

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES ACTIONS DE FORMATION

1.OBJET

Les présentes conditions générales de vente visent à définir les relations contractuelles entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre Val de Loire – Cher et tout stagiaire souhaitant suivre une formation, qu'elle soit diplômante ou de perfectionnement. Elles prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par la CMA Centre Val de Loire – Cher.

La CMA Centre Val de Loire – Cher se réserve le droit de modifier les présentes à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le stagiaire.

2.RÉSERVATION DE FORMATION

Le nombre de places étant limité par formation, la réservation est possible par téléphone, courrier ou mail, dans l'attente de la réception du bulletin d'inscription, du règlement, de la convention signée et du chèque de caution.

3 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'inscription à toute formation ne devient effective qu'à la réception du bulletin ou dossier d'inscription, de la convention signée, du règlement (chèque, CB, virement), du chèque de caution de 300 € et des pièces justificatives demandées selon le statut du stagiaire.

4 - CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Il peut être prévu un entretien individuel de positionnement pour les formations diplômantes ou certifiantes. Toute inscription sera confirmée par l'envoi d'une convocation environ une semaine avant le démarrage de la formation. Les horaires et le lieu seront confirmés sur cette convocation.

5 - ANNULATION DE L'INSCRIPTION

5 - 1 La CMA Centre Val de Loire – Cher se réserve le droit d'annuler une formation en cas d'effectif insuffisant laissé à son appréciation. Le règlement peut alors, soit être remboursé au stagiaire, soit être conservé pour un stage ultérieur, identique ou non. Le chèque de caution sera traité de façon identique.

5 - 2 En cas d'annulation à l'initiative de l'entreprise ou du stagiaire, la CMA Centre Val de Loire – Cher devra en être informée au moins 8 jours calendaires avant le début de la formation. A défaut, elle conservera et encaissera le chèque de caution et le règlement

6 - COÛT ET MODALITES DE PAIEMENT

Le coût journalier ou coût module sont indiqués sur la fiche programme. La CMA Centre Val de Loire – Cher se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix mentionné le jour de la commande sera le seul applicable au stagiaire.

En cas de prise en charge par un organisme tiers (OPCO, CPF...), il appartient au stagiaire de s'assurer préalablement au début de la formation de la prise en charge des frais de formation par l'organisme qu'il aura désigné. Pour les stagiaires ayant le statut de travailleur non salarié inscrits au Répertoire des Métiers (y compris conjoints collaborateurs), la CMA Centre Val de Loire – Cher se chargera de réaliser la demande de financement auprès du Conseil de la Formation et sera subrogé dans les droits des stagiaires vis-à-vis de cet organisme.

Le coût du stage représente les frais d'inscription, les droits de participation et les documents pédagogiques. Toute personne participant au stage est redevable de ce coût. Le paiement est dû au retour de la convention signée. Les règlements sont possibles par chèque ou par virement sur le compte Banque populaire FR76 1870 7006 5631 8210 6928 829 – BIC CCBPFRPPVE. Le chèque de règlement est encaissé à partir du 1er jour de la formation.

7 - CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

7 –1 – Rétractation ou désistement

- Si le désistement du stagiaire intervient au moins 8 jours calendaires avant le début de la formation, le remboursement du coût sera intégral et le chèque de caution sera restitué.

- Si le désistement intervient entre 8 jours calendaires et le jour même de la formation :

* sans contact de la part du stagiaire : le coût de la formation sera encaissé sans possibilité de remboursement, même partiel. Il en sera de même pour le chèque de caution. Le coût ainsi encaissé permettra néanmoins au stagiaire de procéder à une nouvelle inscription dans le délai de 11 mois à compter de la date de sa première inscription.

* pour cas de force majeure dûment justifié et sans demande de report de la part du stagiaire : le remboursement s'effectuera intégralement et le chèque de caution sera restitué.

* pour cas de force majeure dûment justifié avec demande de report de la part du stagiaire : le chèque de caution et le règlement seront conservés dans l'attente de la réalisation effective du stage durant 11 mois

7 –2 –Abandon en cours de formation

Aucun remboursement, même partiel, ne se fera en cas d'abandon en cours de formation. Le chèque de caution sera encaissé dès l'abandon du stagiaire. En cas d'abandon pour force majeure dûment justifiée, le stagiaire aura la possibilité de reporter son inscription sur une formation postérieure dont la date sera choisie par la CMA Centre Val de Loire – Cher en fonction des disponibilités et des effectifs prévus. Le chèque de caution sera conservé dans l'attente de la réalisation effective du stage durant 11 mois.

8 - PENALITES ET FRAIS DE RETARD

Tout impayé au-delà de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture pourra entraîner une pénalité d'un montant correspondant à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur sur l'intégralité de la somme restant due. Outre cette pénalité, hormis pour le stagiaire inscrit à titre de particulier ou de demandeur d'emploi, une indemnité forfaitaire de 40€ sera due de plein droit au titre des frais de recouvrement, et ce même en cas de règlement partiel. Si les frais exposés sont supérieurs à 40€, une indemnité complémentaire pourra être demandée.

9 - MODALITES D'ORGANISATION DES FORMATIONS

Le contenu détaillé de toute formation et le planning sont transmis au stagiaire. La CMA Centre Val de Loire – Cher se réserve le droit de modifier exceptionnellement les jours et les heures mentionnés.

Le stagiaire s'engage à suivre la formation dans son intégralité, hormis cas de force majeure dûment justifié, auquel cas il sera fait application de l'article 7-2 des présentes.

Les formations se déroulent dans les locaux de la CMA Centre Val de Loire – Cher.

Tous les intervenants chargés de la formation sont dûment qualifiés. Le nombre maximum de participants est fixé pour chaque formation en fonction de la superficie d'accueil. La CMA Centre Val de Loire – Cher se réserve le droit d'annuler une formation en cas d'effectif insuffisant laissé à son appréciation.

10- FORMATIONS A DISTANCE (foad)

Le stagiaire s'engage à suivre les cours à son rythme dans les délais définis avant le début de la formation. Il s'engage également à respecter les temps de connexion, à fournir les livrables attendus en accord avec le programme de formation et à respecter les rendez-vous de tutorat fixés avec le formateur. Il s'engage à retourner les éléments de preuve et les documents demandés tels que l'attestation d'assiduité signée. En cas de non-respect de ces règles, le chèque de caution et le règlement de la formation seront encaissés sans possibilité de remboursement. En outre, la CMA Centre Val de Loire – Cher se réserve le droit de demander le paiement d'une indemnité d'un montant de 35 € par heure de formation non effectuée.

10 - CONTESTATIONS ET LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'application des présentes, la compétence est attribuée au Tribunal administratif d'Orléans.

11 - DONNEES PERSONNELLES

Le client, ainsi que le participant ou le stagiaire disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant ayant été collectées par l'intermédiaire :

- des sites internet des Chambres Départementales ou de la CMA Centre Val de Loire – Cher,

- des différents formulaires et notamment de la convention de formation ou du contrat de prestation rempli par le client. Il suffit d'adresser un courrier postal aux coordonnées figurant sur la facture.

Les informations à caractère personnel communiquées par le client sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

CGV Actions de formation – 19/01/2021 Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre Val de Loire – Cher